

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02122 Numéro SIREN : 832 284 509 Nom ou dénomination : @AUTOSPLUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt 9008

28 SEP. 2020

27 SEP. 2020
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :
11 5 1

Néant ☐

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Adresse de l'entreprise 69 ALL RN3 BOIS FLEURI 77410 CLAYE SOUILLY

SIREN	8	3	2	2	8	4	5	0	9
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois*	1	2
--	---	---

Durée de l'exercice précédent* | 1 | 5 |

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 9

						Exercice N clos le				
						3 1 1 2 2 0 1 9				
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitations incorporelles			010		012				
	Fonds commercial *									
	Autres *			014	1 480	016	700	780		
	Immobilitations corporelles *			028		030				
	Immobilitations financières * (1)			040	2 700	042		2 700		
Total I (5)				044	4 180	048	700	3 480		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	39 980	052		39 980	
		Marchandises *			060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070			
		Autres* (3)			072	3 247	074		3 247	
	Valeurs mobilières de placement			080	2 089	082		2 089		
	Disponibilités			084	44 498	086		44 498		
	Charges constatées d'avance*			092	5 620	094		5 620		
	Total II			096	95 434	098		95 434		
Total général (I + II)				110	99 614	112	700	98 914		
PASSIF								Exercice N 1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120		2 000		
	Écarts de réévaluation					124				
	Réserve légale					126		200		
	Réserves réglementées*					130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131				)	132				
	Report à nouveau					134		8 232		
	Résultat de l'exercice					136		20 888		
	Provisions réglementées					140				
	Total I					142		31 320		
Provisions pour risques et charges					Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		22 149		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166		7 610		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169				27 936)	172		37 835		
	Produits constatés d'avance					174				
	Total III					176		67 594		
Total général (I + II + III)						180		98 914		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.										

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	473 118	
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	473 118	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	309 195	
	Variation de stock (marchandises)*				236	6 600	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	105 960	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	254	244	8 356	
	Rémunérations du personnel*				250	13 031	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 878	
	Dotations aux amortissements*				254	493	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	9	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	445 522	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	27 596		
Produits financiers (III)		280	2	Charges financières (V)	294	599	
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	2 206
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	3 905		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	20 888		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	20 888	314	
Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3 905			
	Divers* : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	1 240	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexes A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFANG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance report en arrière du déficit		346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col 1	352	26 033	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col 2	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1	370	26 033	372		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS										Néant ☐ *		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410	1 480	412		414		416	1 480		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
	Immobilisations financières		480	2 700	482		484		486	2 700		
TOTAL		490	4 180	492		494		496	4 180			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles				500	207	502	493	504		506	700	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL				570	207	572	493	574		576	700	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	385	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 768
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	15 891
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		31122019	
et clos le :		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657	0	
dont handicapés	651	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	473 118	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1		106	473 118
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	313 336	
Variation négative des stocks	145	6 600	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	88 203	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	13 616	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	8 356	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	9	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3		152	430 120
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 42 999
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	42 999	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	440 037	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du 01012019	160 au 31122019
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 3 2 2 8 4 5 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE @AUTOSPLUS

ADRESSE (voie) 69 ALL RN3 BOIS FLEURI

CODE POSTAL 77410

VILLE CLAYE SOUILLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

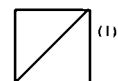
Titre (2) M Nom patronymique CARBALLO Prénom(s) VICTOR
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 2000
 Naissance : Date 20061980 N° Département 75 Commune PARIS 14 Pays FR
 Adresse : N° 30 Voie RUE SAINT PIERRE
 Code Postal 77410 Commune VILLEROY Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 3 2 2 8 4 5 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE @AUTOSPLUS

ADRESSE (voie) 69 ALL RN3 BOIS FLEURI

CODE POSTAL 77410

VILLE CLAYE SOUILLY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et dos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
@AUTOSPLUS 69 ALL RN3 BOIS FLEURI 77410 CLAYE SOUILLY France	69 ALL RN3 BOIS FLEURI 77410 CLAYE SOUILLY
SIRET 83228450900029	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées COMMERCE DE VOITURE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	26 033	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé ciel
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 20072020 Lieu : CLAYE SOULLY
	Qualité : GERANT
	Nom du signataire : M CARBALLO VICTOR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES														
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d								
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e								
						f								
						g								
						h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j								
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)								
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.										
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4		Montant des sommes versées :						
								à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
								Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements
						5		6		7		8		
M CARBALLO VICTOR		2000		2019										
30 RUE SAINT PIERRE 77410 VILLEROY														
J DIVERS														
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)														
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION														
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					13 192					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
										MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					1 800					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
										MVLT restant à reporter				

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012019 ET CLOS LE 31122019

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée @AUTOS
69 ALL RN3 BOIS FLEURI

77410 CLAYE SOUILLY

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes.
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre).
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales.
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise.
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

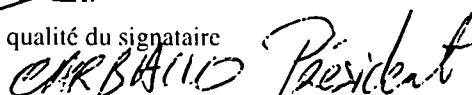
Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 20072020

Signature

Nom et qualité du signataire


CARBACCIO Président

@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnels
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 ALL RN3 BOIS FLEURI
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX: 832 284 509 000 29 –APE 4511Z

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du livre Deuxième du code de commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons que les convocations à la présent assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont également été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaire net de 473 118.00€.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 445 522.00€.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importantes sont les suivantes :

● Achat de marchandises	309 195.00 €
● Variation de stocks	6 600.00 €
● Achat de matières premières	0.00 €
● Autres charges externes	105 960.00 €
● Impôts, taxes et versements assimilés	8 356.00 €
● Rémunération du personnel	13 031.00 €
● Charges sociales	1 878.00 €
● Dotations aux amortissements	493.00 €
● Autres charges	9.00 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 20 888.00€.

Nous ne voyons pas d'autres éléments à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

- **Evénements importants depuis la clôture**

Néant

- **Situation de la société à la date du présent rapport.**

La société ne souffre pas d'un problème de trésorerie.

- **Évolution prévisible et perspective d'avenir**

Nous estimons que l'activité 2020 sera bien plus importante que l'exercice précédent en termes d'activité et de profitabilité.

- **Activité en matière de recherche et de développement**

Néant

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- **Bilan**

Les principaux postes figurent ci-après :

- **Comptes de résultat**

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci après :

- **Résultat – Affectation**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 20 888.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur8 232.00 €
- Résultat bénéficiaire pour20 888.00 €

Affectation

- A titre de dividendes pour0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour20 888.00 €
- Soit un total Report à nouveau créditeur de : 29 120.00€

- **Rappel des dividendes antérieurement distribués :**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la création de la société.

- **Dépenses non déductibles fiscalement :**

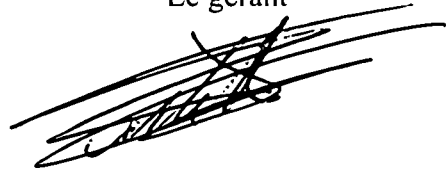
Conformément aux dispositions des articles 223 quater quinquet du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

- **Conventions réglementées :**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223 -19 du Code de Commerce.

Fait à Claye Souilly,
Le 22 juillet 2020

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, positioned below the text 'Le gérant'.

@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnelles
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 ALL RN3 BOIS FLEURI
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX: 832 284 509 000 29 – APE 4511Z

**PROCÈS-VERBAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt et le vingt et deux juillet à dix heures, les associés se sont réunis au 69 ALL RN3 Bois Fleuri – 77410 CLAYE SOUILLY, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur CARBALLO Victor,
La somme de 2 000.00 € 2 000 parts

Total des parts présentes ou représentées : 2 000 parts sur les 2 000 parts composant le capital social

L'assemblée est présidée par Monsieur CARBALLO Victor, agissant en qualité de gérant.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2019
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- le rapport spécial de la gérance sur les convocations visées à l'article L 223 – 19 du code de commerce.
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223 -19 du code de commerce et approbation de ces conventions,
- quitus à la gérance,
- ratification de la rémunération de la gérance,
- questions diverses

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur l'exercice écoulé, du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223 -19 du code de commerce, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve le dit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 20 888.00euros

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 20 888.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur8 232.00 €
- Résultat bénéficiaire pour20 888.00 €

Affectation

- A titre de dividendes pour0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour20 888.00 €
- Soit un total Report à nouveau créditeur de : 29 120.00€

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la création de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance mentionnant la liste des conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération brute du gérant, Monsieur CARBALLO Victor qui s'élève à la somme de 0.00€ au titre de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale accepte de prendre à la charge de la société, les charges assises sur cette même rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et les associés.

@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnels
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 ALL RN3 BOIS FLEURI
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX: 832 284 509 000 29 –APE 4511Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUILLET 2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 20 888.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur8 232.00 €
- Résultat bénéficiaire pour20 888.00 €

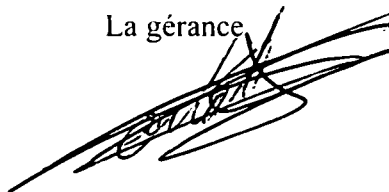
Affectation

- A titre de dividendes pour0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour20 888.00 €
- Soit un total Report à nouveau créditeur de : 29 120.00€

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas distribué de dividendes depuis la création de la société.

Pour copie certifiée conforme

La gérance



@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnels
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 ALL RN3 BOIS FLEURI
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX: 832 284 509 000 29 –APE 4511Z

Rapport spécial du gérant
Sur les conventions visées par l'article L 223 -19 du code du commerce
De l'exercice clos, le 31 décembre 2019

En application des dispositions des articles L 223 -19 du Code du Commerce, nous avons l'honneur de vous informer de l'absence des conventions visées aux dits articles qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le gérant

